



## **INFO RAPIDE n°95- le 03 mars 2025**



**Un recul historique, un de plus après les retraites.**

### **📣 Arrêt maladie dans la fonction publique : fin du plein traitement dès le 1er mars 2025.**

C'était dans les tuyaux. C'était critiqué...C'est désormais acté !

À compter du 1er mars 2025, les fonctionnaires en arrêt maladie ordinaire ne toucheront plus 100 % de leur traitement durant les trois premiers mois, mais seulement 90 %.

**Cette mesure touche tous les fonctionnaires, qu'ils soient titulaires, stagiaires, à temps complet ou partiel.**

Le gouvernement visait initialement 3 jours de carence pour la fonction publique. Face à la fronde syndicale (et à la réticence des employeurs publics), la mesure a été abandonnée.

**Tous les congés maladie accordés à partir du 1er mars 2025 seront concernés, y compris les renouvellements d'arrêts en cours.**

Aucun impact en revanche sur les congés longue durée (CLD, CLM) ou les arrêts liés à un accident ou une maladie professionnelle (CITIS).

#### **AUSSI :**

La réduction à 90 % du traitement indiciaire pendant les trois premiers mois du CMO affecte également les primes et indemnités calculées sur la base du traitement, notamment la nouvelle bonification indiciaire (NBI), le régime indemnitaire, le complément de traitement indiciaire (CTI).

Conformément au principe de parité selon lequel les primes et indemnités accordées par les collectivités ne doivent pas dépasser celles dont bénéficient les fonctionnaires de l'État, le régime indemnitaire sera aussi diminué à 90% (art. 1er du décret 2010-997).

#### **Un impact dévastateur sur les agents de catégorie C**

**Cette baisse de l'indemnisation pourrait aggraver la précarité des agents territoriaux, en particulier ceux de catégorie C. Ces agents, qui représentent une part significative des effectifs territoriaux, seront les plus affectés par cette mesure. Entre autre parce que cette**

**perte de salaire ne sera pas compensée par la prévoyance, contrairement au secteur privé. Selon les estimations, un agent de catégorie C pourrait perdre plus de 200 euros pour 20 jours d'arrêt, en cumulant le jour de carence et la baisse de 10 % de l'indemnisation.**

### **Concrètement, quel impact sur le traitement indiciaire des agents territoriaux ?**

#### **1. Rédacteur territorial débutant (1 845€ bruts de traitement indiciaire)**

Arrêt d'un mois complet (30 jours) :

- Jour 1 (carence) : perte de 52 € nets
- Jours suivants (90 % du salaire) : perte de 105 € nets
- Manque à gagner total : 157 € nets

#### **2. Agent de maîtrise expérimenté (1 964 € bruts de traitement indiciaire)**

Pour un arrêt de 15 jours :

- Jour 1 (carence) : perte de 56 € nets
- Jours suivants (90 % du salaire) : perte de 28 € nets
- Manque à gagner total : 84 € nets

#### **3. Attaché territorial avec 10 ans d'expérience (2 550 € bruts de traitement indiciaire)**

Pour un arrêt de 3 jours :

- Jour 1 (carence) : perte de 72 € nets
- Jours suivants (90 % du salaire) : 22 € nets
- Manque à gagner total : 94 € nets

### **→ CE QUE ÇA SIGNIFIE :**

Un arrêt maladie coûtera désormais plus cher aux agents, et les petits arrêts seront les plus pénalisants.

**Et avec les effets qui s'annoncent, les mêmes questions restent ouvertes :**

- ◇ **Attractivité** : une fonction publique déjà en difficulté pour recruter peut-elle se permettre cette réforme ?
- ◇ **Santé au travail** : verra-t-on plus d'agents venir travailler malades ?
- ◇ **Coût pour les collectivités** : après la hausse des cotisations CNRACL, quelles marges de manœuvre pour revaloriser les régimes indemnitaires ?
- ◇ **Effet contre-productif** : risque-t-on un report vers des arrêts maladie longs ?
- ◇ La nécessité d'une couverture prévoyance adaptée...

**A la CFDT au niveau des instances nationales (Cf. CSFPT : conseil national de la Fonction publique territoriale), nous avons dit et redit tout le mal que nous pensions de cette mesure.**

Il nous semble important d'informer les agents sur cette nouvelle règle.

Il est à noter que c'est la fin d'une règle vieille de 80 ans, instaurée par la loi du 19 octobre 1946, qui posait les fondements du statut des fonctionnaires après la Seconde Guerre mondiale.

**Une page d'histoire se tourne, On dit merci qui ?**



**PACTE SOCIAL 2025 : Le cahier revendicatif e la CFDT pour la CAPB est en ligne. Vous pouvez en prendre lecture !**

**Comme chaque année depuis trois ans, la CFDT de la CAPB et du CIAS Pays Basque adresse ses revendications à l'autorité territoriale dans le cadre du PACTE SOCIAL.**

**Ce cahier revendicatif** représente un moment clé du dialogue social au sein des deux collectivités où nous sommes élu.e.s : **la CAPB et le CIAS Pays Basque.**

Vous souhaitez en prendre connaissance, vous pouvez le télécharger en cliquant [ICI](#)



## **RETRAITES : L'avis de la cour des comptes**

**Remise du rapport de la Cour des comptes.** Cette semaine suite à la demande du gouvernement Bayrou, la cour des comptes a rendu son rapport sur l'état des finances des caisses de retraites. Un avis qui conforte ce que disent les syndicats depuis deux ans. Les chiffres n'ont pas changé et les mesures prises depuis deux ans n'ont pas été efficaces au niveau des déficits.

Pour la CFDT, 2 points :

**1/ Il n'y a pas de déficit caché du système des retraites, une belle fake-news histoire de noircir le tableau...**

**2/ La réforme injuste et brutale de 2023 à laquelle les travailleurs et travailleuses se sont massivement opposés n'a rien résolu.**

Comme l'exprime Marylise Leon la secrétaire générale de la CFDT, interrogée à la sortie du Ministère du Travail, il faut maintenant passer aux choses sérieuses.

La CFDT va prendre en compte dans ses propositions la dimension budgétaire mise en avant dans le rapport de la Cour des comptes, mais celle-ci est loin d'être catastrophique.



**Nous pouvons/devons trouver des solutions pour :**

**1/ Revenir sur le report de l'âge qui est le critère le plus injuste**

2/ Travailler sur les questions de pénibilité. Pour certains métiers, aller jusqu'à l'âge de la retraite est aujourd'hui impossible, il faut proposer des solutions à ces travailleurs et travailleuses.

3/ Réparer les injustices faites aux femmes, la réforme de 2023 a effacé certains de leurs droits avec le décalage de l'âge de départ.



## Info rapide en bref....

❖ **Groupe de travail de dialogue social du 21 février** : La CFDT, dans son cahier revendicatif 2024 avait porté la question de la gestion de conflit dans la collectivité.

Une présentation élargie a été menée par la consultante Maylis IRIART ce vendredi 21 février aux représentants du personnel, au service des ressources humaines mais sans aucun élu.e.s politiques, nous le regrettons.

Nous vous ferons passer le compte rendu et les documents présentés lors de ces travaux qui sont essentiels. **La bienveillance ne doit pas rester un objet de communication, elle doit se construire au quotidien.**

❖ **Samedi 8 mars 2025 Journée internationale des droits des femmes : La Cfdt de la Capb et Cias Pays basque mobilisée.**

A l'occasion du 8 mars, journée internationale de lutte pour les droits des femmes, la CFDT Organisation Syndicale Féministe porte haut et fort la voix de celles qui doivent se battre tous les jours en France comme partout dans le monde pour obtenir ce qu'elles devraient naturellement avoir.



La CFDT appelle les militantes et les militants CFDT, à faire grève, se rapprocher des nombreuses initiatives débats à rejoindre les cortèges qui seront organisés pour le 8 mars dans les différentes villes de France et à se rapprocher des nombreuses initiatives débats, campagnes de communication, webinaires, etc... qui sont organisées.

### Au Pays basque :

❖ le 4 mars de 18 heures à 20 heures une table ronde est organisée par le Conseil Départemental de Gironde sur le thème "Actions régionales et perspectives pour réduire les inégalités entre les femmes et les hommes "

Possibilité de s'inscrire pour visionner en direct > <https://jeparticipe.cfdt.fr/webinaires/958.table-ronde-actions-regionales-et-perspectives-pour-reduire-les-inegalites-entre-les-femmes-et-les-hommes> »

- ❖ A Bayonne, le 8 mars : un village intersyndical avec le Planning familial se tiendra à partir de 14 heures place de la République à Bayonne. La CFDT Pays basque y participe.

## Une manifestation organisée par les associations féministes partira de la gare partira à partir de 17 heures.

Une prise de parole intersyndicale aura lieu à la fin de la manifestation.

Le 8 mars 2025, sera l'occasion de rappeler les revendications portées par la CFDT :

- L'égalité salariale et de carrière entre les femmes et les hommes
- La revalorisation des métiers à prédominance féminine
- La transposition ambitieuse de la directive européenne pour la transparence salariale et la révision en profondeur de l'index Egapro.
- L'abrogation de l'âge légal de départ en retraite à 64 ans qui pénalise en premier lieu les femmes
- Des services publics de qualité répondant aux besoins notamment dans la petite enfance
- Plus de moyens pour la lutte contre les violences sexistes et sexuelles

Par ailleurs la Communauté d'Agglomération Pays basque vous propose d'autres manifestations dont vous pouvez trouver le programme par [ICI](#)



## AGENDA PARITAIRE et ACTION CFDT CAPB - CIAS PAYS BASQUE

### Mars 2025

- Commission exécutive CFDT : Le jeudi 06 mars
- Journée Internationale des droits des Femmes : Le samedi 8 mars
- Dialogue social mensuel CFDT CAPB/RH CAPB : Le lundi 10 mars
- Conseil Administration COS Pays basque : le jeudi 13 mars à 12h30
- Comité Social territorial : le vendredi 14 mars à 9h
- Visite de site Déchetterie Iroulegui et Locaux PCVD Iroulegui: Le mardi 18 mars à 9h
- Groupe de travail de dialogue social CIAS Pays basque : Le jeudi 20 mars à 14h Lahonce
- Assemblée générale COS Pays basque : le jeudi 27 mars à 18h
- Formation Spécialisée (Ancien CHSCT) : le vendredi 28 mars à 9h

Permanence téléphonique tous les jours au 05 59 25 37 14

Nous restons plus que jamais à votre écoute et à votre disposition.

En 2025 vous souhaitez adhérer à la CFDT ? C'est par [ICI](#)

## A votre écoute

Vos représentants CFDT au CAPB et au CIAS Pays basque

### Vos Elu.e.s CFDT

Fabienne LOUSTALOT,  
Laurent ROUX,  
Isabelle BEAUJEAN,  
Jon LISSAR  
Sonia NIQUEGE,  
Philippe CHANDELON,  
Isabelle ARRECHEA,  
David CAPEL  
Valérie BENDJEBBAR,  
Annick GALLAIS,  
Valérie HABONNEAU,  
Isabelle LECHARDOY,  
Jean-Baptiste JAILLON,



AUJOURD'HUI,  
J'ADHÈRE !

Cfdt:

ENSEMBLE  
CONTRE  
LE RACISME !



## **Vous souhaitez nous rencontrer ?**

- Vous voulez nous transmettre vos remarques ?
- Vous voulez vous syndiquer et rejoindre notre collectif ?
- Vous souhaitez une heure d'info syndicale dans votre pôle ou service ?

**... Contactez-nous ! Venez rejoindre notre collectif !**

Notre permanence est ouverte à tous et à toutes.

Nos bureaux sont situés au Centre Technique de l'environnement - Bâtiment A - 17 Av. Marcel Dassault - Anglet.



Syndicat CFDT de la Communauté d'Agglomération Pays Basque  
15 Av. Foch - 64100 Bayonne - Tel : 05 59 25 37 14 - Mail : [cfdt.capb@gmail.com](mailto:cfdt.capb@gmail.com)  
Facebook : Cfdt Pays Basque Agglomération capb - [www.cfdtcapb.fr](http://www.cfdtcapb.fr)

**Pour votre information :** La fédération nationale Interco regroupe l'ensemble des organisations syndicales CFDT de la fonction publique territoriale, des services publics concédés, des offices publics de l'habitat, des ministères de l'Intérieur, de la Justice des Solidarités et de la Santé, de l'Europe et des Affaires étrangères. Elle fédère 108 syndicats totalisant 70 000 adhérents.